

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 22 (1960)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** A l'occasion de la nouvelle année

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## A l'occasion de la nouvelle année

nous présentons à nos membres, abonnés, collaborateurs et amis, ainsi qu'à toutes les Maisons qui insèrent dans notre périodique

**nos vœux les plus cordiaux pour l'année 1961.**

Par la même occasion, nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance au cours de l'année écoulée. Nous osons espérer qu'unis dans l'effort, nous pourrons faire du travail utile dans l'intérêt de l'agriculture motorisée.

### **Association Suisse de Propriétaires de Tracteurs:**

Le comité central

Le comité directeur

La rédaction

La régie des annonces



## Un nouvel appareil de mesure de la puissance

par R. Gobalet, ing.-méc., Morges

**Avant-propos de la Rédaction.** La Station cantonale d'essai de machines de Marcellin-sur-Morges a eu le mérite d'utiliser un banc d'essai pour moteurs déjà à partir des années quarante. Ce fut pendant longtemps l'unique banc d'essai de ce genre (en dehors de ceux des fabriques) dont disposaient les agriculteurs. Par suite du décès de l'ingénieur Boudry (octobre 1952), et aussi par le fait que l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs n'a pas été affiliée à l'organisation suisse de 1944 à 1955, l'IMA, grâce à une importante contribution financière de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, notamment, fit installer à son tour un banc d'essai pour moteurs à l'Ecole cantonale d'agriculture de Strickhof, à Zurich. Au moment où ce banc d'essai fut complété par d'autres appareillages (1957), également avec l'appui financier de l'ASPT, l'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs était redevenue une section de l'organisation suisse. Etant donné que l'IMA ne considérait plus le banc d'essai pour moteurs de la Station de Marcellin comme son banc officiel, on laissa entrevoir alors à la Section vaudoise que la détermination de la puissance exigée par les machines à entraînement par prise de force serait confiée à la station de Marcellin. On apprendra à ce propos avec satisfaction que Monsieur R. Gobalet, ingénieur, vient de réaliser récemment un appareil prévu tout spécialement pour le mesusage de la puissance qui se montre nécessaire pour entraîner les machines en question, appareil qu'il décrit lui-même ci-après. Nous félicitons M. Gobalet de cette belle réussite et espérons en même temps fermement que l'on trouvera les voies et moyens pour arriver à ce que le nouvel appareil fournit régulièrement aux services agricoles consultatifs et aux conseillers d'exploitation les résultats des mesurages effectués, et cela dès le mois de mars 1961. Nous sommes en outre d'avis que les données numériques obtenues devront être tout naturellement considérées comme les résultats officiels de mesurages de l'IMA. La Commission technique de l'IMA doit trouver ici une solution, même s'il faut venir à bout de certaines résistances, disons-le franchement. L'Association suisse de propriétaires de tracteurs veillera à ce que la promesse faite en son temps à nos amis romands soit tenue.